COMPOSITION DU DOSSIER

Pièce N° 1 : Notice explicative

Pièce N° 2 : Délibération du conseil municipal N°24/2023, séance du 22 mai 2023.

Pièce N° 3: Arrêté du Maire N° 10/2023 du 10 Août 2023.

Pièce N° 4: Avis d'enquête publique du 11 Août 2023.

Pièce N° 5 : Certificat d'affichage

Pièce N° 6 : Liste nominative des riverains.

Pièce N° 7 : Plans du projet d'aliénation.

Pièce N° 8 : Plans de situation.

Pièce N° 9 : Courrier du 18 Août 2023 adressé à Mme Diane DE MOUSTIER épouse BRUNNER HAOUR.

Pièce N° 10 : Courrier du 24 Août 2023 adressé à la Société Civile Forestière de la Maison DE MOUSTIER.

Pièce N° 11 : Avis de réception des 2 courriers.

Pièce N° 12 : Publication dans les deux journaux locaux (annonces légales) l'Est Républicain et la Terre de Chez Nous.

Pièce N° 13 : Registre d'enquête publique.

NOTICE EXPLICATIVE

La commune d'ANTEUIL envisage de céder à Mme BRUNNER-HAOUR Diane née DE MOUSTIER, une partie du Chemin Rural n°4 de Tournedoz à Bermont situé dans l'ancienne commune de TOURNEDOZ, aujourd'hui rattachée à la Commune d'ANTEUIL.

Ce chemin étant une voie communale (ancienne voie vicinale, aujourd'hui renommée chemin rural), il est nécessaire de procéder à une enquête publique de déclassement dans les formes prescrites par les articles R.141-4 et R. 141-10 du code de la voirie routière.

La famille Diane DE MOUSTIER a sollicité la Commune d'ANTEUIL pour l'acquisition d'une partie de ce Chemin rural n°4 de Tournedoz à Bermont.

Le dit chemin se trouve en partie sur les forêts de la Société Civile Forestière de la maison DE MOUSTIER et le reste sur les terres De Mme Diane BRUNNER HAOUR.

La famille DE MOUSTIER souhaite l'acquérir pour différentes raisons

- la réfection du chemin entre la route départementale RD 73 et le Château de Bermont devient nécessaire pour l'accès à la propriété; la commune n'ayant pas la possibilité de rénover ce tronçon, la famille DE MOUSTIER voudrait le faire rénover.
- le non-usage du chemin à partir du Château de Bermont jusqu'au bois communaux au nord de Tournedoz, ne permet plus de distingué la limite du chemin. La famille DE MOUSTIER l'entretien donc sans en être propriétaire, et souhaite l'acquérir pour régulariser la situation.

Il conviendra d'organiser l'accès aux équipes de chasses autorisées sur les propriétés DE MOUSTIER afin de permettre la régulation du gibier.

La fontaine située au pied du Château de Bermont qui fût restaurée par la famille, deviendra la propriété de la famille DE MOUSTIER. Elle s'attachera à son entretien extérieur (margelle, plaque de sécurité antichute) et intérieure (étanchéité).

L'eau présente dans la source est du bien commun ; la famille DE MOUSTIER qui a réalisé l'aménagement du site, s'engage à faire un usage raisonné de l'eau dès lors que la source retrouve un minimum de débit.

L'objet de cette enquête est donc le déclassement partiel de cette partie du Chemin Rural n°4 en vue de sa cession à la famille Diane DE MOUSTIER.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS Canton de Bayans

Arrondissement de Montbéliard

Nombre de conseillers :

- en exercice: 14

11 - présents :

13 - votants:

2 - avant donné procuration:

3 absents excusés :

Date de convocation: 15/05/2023

Date d'affichage: 23/05/2023

OBJET

Délibération n°:

24 / 2023

OBJET:

Lancement procédure cession chemin rural de Bermont

ANTEUIL (25340) De la commune de Séance du 22 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures. Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT. Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

Etaient présents: Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Mélitine BONDENET, Romain PRETET, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Jean-Paul VAUTHERIN.

Absents excusés: Véronique DELAGRANGE procuration à Gérard JOUILLEROT, Jérôme VIVOT procuration à Romain PRETET. Jérôme GUENOT.

Mélitine BONDENET a été désignée secrétaire de séance.

La famille DE MOUSTIER est propriétaire sur le territoire de la commune, section TOURNEDOZ, d'un vaste domaine composé d'une ferme du château de Bermont, dépendances et d'une importante superficie, boisée et nue.

Cet ensemble est traversé par un chemin vicinal n°4.

Depuis plusieurs années, les propriétaires ont souhaité acquérir ce chemin qui se détériore au fil des années et ceci afin d'assurer sa rénovation pour accéder aux dépendances du domaine.

Monsieur le Maire rappelle que la notion de chemin vicinal n'a plus de valeur juridique. Elle a disparu au profit des notions pré actées « voies communales ou chemins ruraux ».

Vu la décision du 12 Août 1959 dressée par le maire de Tournedoz (Vautherin Xavier) de concert avec l'ingénieur subdivisionnaire de l'Isle-sur-le-Doubs, considérant la non incorporation de ce CVO N°4 dans la catégorie des voies communales, le statut de ce chemin passe en chemin rural.

Décision entérinée pour la préfecture le 3 février 1961 par le chef de division délégué M Jean Paris.

Le Maire rappelle que le chemin à l'intérieur de la propriété du château de Bermont ne dessert aucun propriétaire privé et public à part la famille DE MOUSTIER.

Oue ce chemin n'est plus utilisé, que dans la partie basse depuis la RD73 jusqu'aux résidences et dépendances et que la partie haute 12 SOUS-PREFECT(pâtre de Maison Rouge) n'est plus matérialisée.

Ce chemin rural a perdu son usage et se trouve donc désaffectée.

13 IUIN 2023 Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure MONTBELIARD l'article L.161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Résultat du vote:

Pour:

1 Contre:

Abstention:

Considérant, par la suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Annule les précédentes délibérations n°2021-41 en date du 27 septembre 2021 et n°2022-36 en date du 7 octobre 2022.
- Acte le statut de chemin vicinal N° 4 en chemin rural.
- Approuve la désaffectation effective de ce bien public.
- Décide de lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L. 161-10 du Code rural,
- Demande à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23.05.2023 et de la publication le 23.05.2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le maire, Gérard JOUILLEROT



SOUS-PREFECTURE

13 JUIN 2023

MONTBELIARD



DEPARTEMENT DU DOUBS ______COMMUNE D'ANTEUIL

ARRETE DU MAIRE Nº10 /2023

Arrêté ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoz à Bermont.

Le Maire de la Commune d'Anteuil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voie Routière,

Vu la délibération N° 24/2023 du conseil municipal en date du 22 mai 2023, autorisant le Maire à lancer une enquête publique préalable à la cession,

ARRETE

Article 1:

Une enquête publique relative au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoz à Bermont, aura lieu sur le territoire de la commune d'Anteuil, du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00

Article 2:

M Albert GROSPERRIN est désigné comme commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Anteuil

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

Article 3:

Le dossier d'enquête publique comprend une notice explicative, un plan de situation, une notice cadastrale, ainsi que l'ensemble des actes administratifs et de publicité relatifs à la présente procédure.

Article 4:

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie d'ANTEUIL aux horaires habituels du secrétariat, soit de 14h00 à 17h00 le lundi, mardi et jeudi. Pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Elles pourront également être envoyées par voie postale ou déposées dans la boîte aux lettres de la mairie pour être reçues au plus tard le Jeudi 28 septembre à 17h00, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir »)

Mairie d'ANTEUIL

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

« Aliénation du chemin rural n°4 »

3 rue de l'Eglise

25340 ANTEUIL

Article 5 :

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune (www.anteuil.fr) durant la durée de l'enquête publique.

Article 6:

Le présent arrêté sera affiché au tableau de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural N°4. L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique. En outre, la mairie d'ANTEUIL fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département annonçant la tenue de l'enquête au moins 15 jours avant l'ouverture de ladite enquête.

Article 7:

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 8:

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibèrera pour acter de l'aliénabilité du tronçon de terrain et informer les propriétaires riverains de leur droit de propriété.

Article 9:

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Article 10:

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet du Doubs
- au Commissaire enquêteur

Fait à ANTEUIL, le 10 août 2023 Le Maire, Gérard JOUILLEROT



COMMUNE D'ANTEUIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural Nº 4 dit de Tournedoz à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPERRIN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune: www.anteuil.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h00 à :

Mairie d'Anteuil A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Aliénation du chemin rural n°4 3, rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Paration Est: le 22 Août le 15 Sept Terre: le 25 Août.

Fait à Anteuil, le 11 Août 2023 Le Maire, JOUILLEROT Gérard DÉPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD CANTON DE BAVANS COMMUNE DE 25340 ANTEUIL

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire de la Commune d'ANTEUIL, atteste que l'avis d'enquête publique a été affiché pendant une durée minimum de 15 jours avant le début de l'enquête publique soit le 24 Août 2023.

Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Anteuil le 25 Août 2023

Le Maire Gérard JOUILLEROT



LISTE NOMINATIVE DES RIVERAINS

Madame Diane DE MOUSTIER épouse BRUNNER-HAOUR Domiciliée 2118, chemin de Saint Just 84 810 AUBIGNAN

SOCIETE CIVILE FORESTIERE MAISON DE MOUSTIER Représentée par : Monsieur Léonel DE MOUSTIER Château de Bournel 25 680 CUBRY **25**

Commun

ANTEUIL (TOURNEDOZ)

Date d'édition : 12/09/2023

Référence dossier : 2023-129 (LK)

Section :

Lieu-dit: "Au Grand Verger, Chateau de Belmont, Le Bois du Gey, Mont Soufflot, Le Bois de la Cote, Pature de la Maison Rouge"

Opération

Déclassement du Chemin Rural n°4 dit de Tournedoz à Belmont

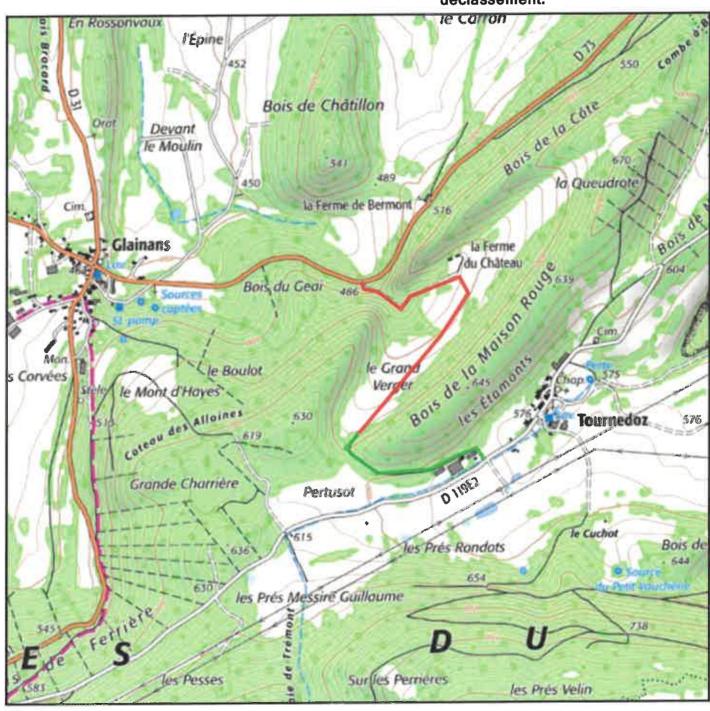
Nature du plan :

PLAN GÉNÉRAL



Partie du chemin rural n°4 à déclasser.

Partie du chemin rural n°4 non concernée par la procédure de déclassement.

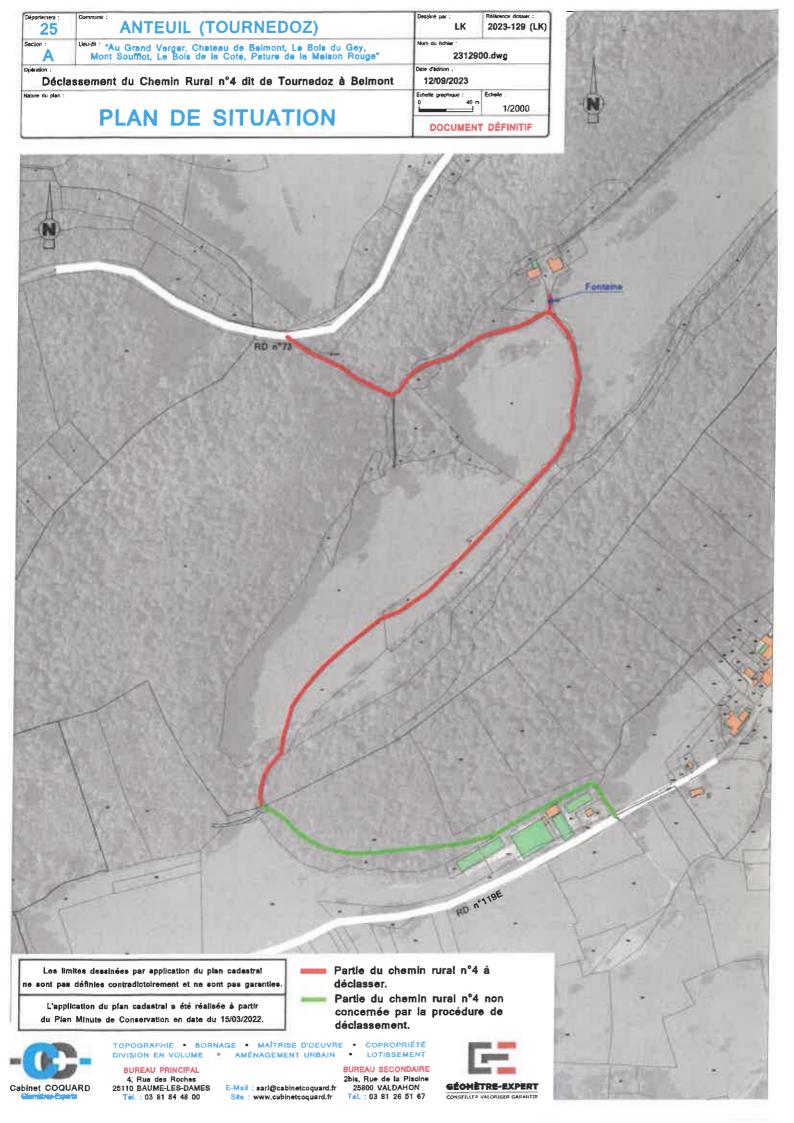


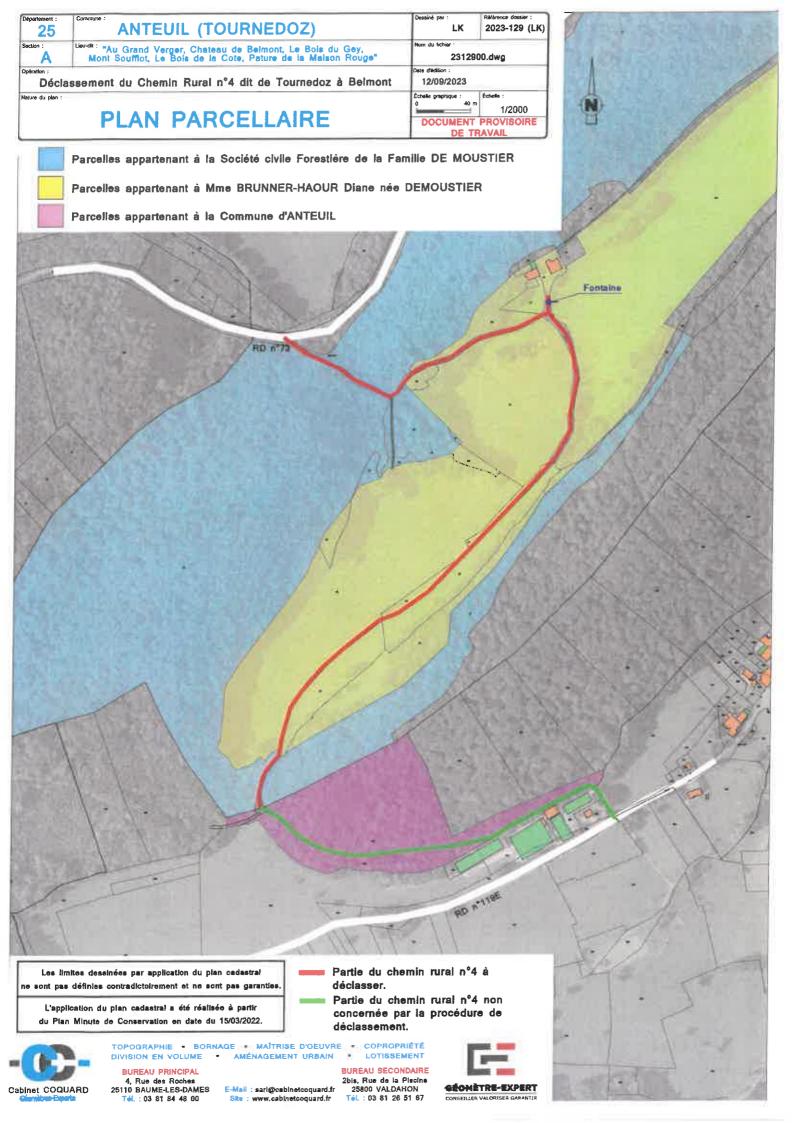


TOPOGRAPHIE • BORNAGE • MAÎTRISE D'OEUVRE • COPROPRIÉTÉ
DIVISION EN VOLUME • AMÉNAGEMENT URBAIN • LOTISSEMENT

BUREAU PRINCIPAL







DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Le plan visualisé sur cet extrait est géré Département : DOUBS par le centre des impôts foncier suivant : POLE TOPOGRAPHIQUE BESANCON EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL GESTION CADASTRALE Commune: MONTBELIARD Réception mardi 8h45-**ANTEUIL** 12h/13h30-16h et sur RdV 25214 Liane Se Mossfier 25214 MONTBELIARD CEDEX tél. 03 81 47 24 00 -fax Browner-Haoor Section: A E-mail: Feuille : 568 A 01 ptgc.doubs@dgfip.finances.gouy.fr Échelle d'origine : 1/2500 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/2500 Date d'édition: 10/08/2023 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC47 ©2022 Direction Générale des Finances **Publiques** 1972000 Ste Civile Forestiere de la Maison de Montier LA FERME DE BERMONT DE BERMONT 103

35

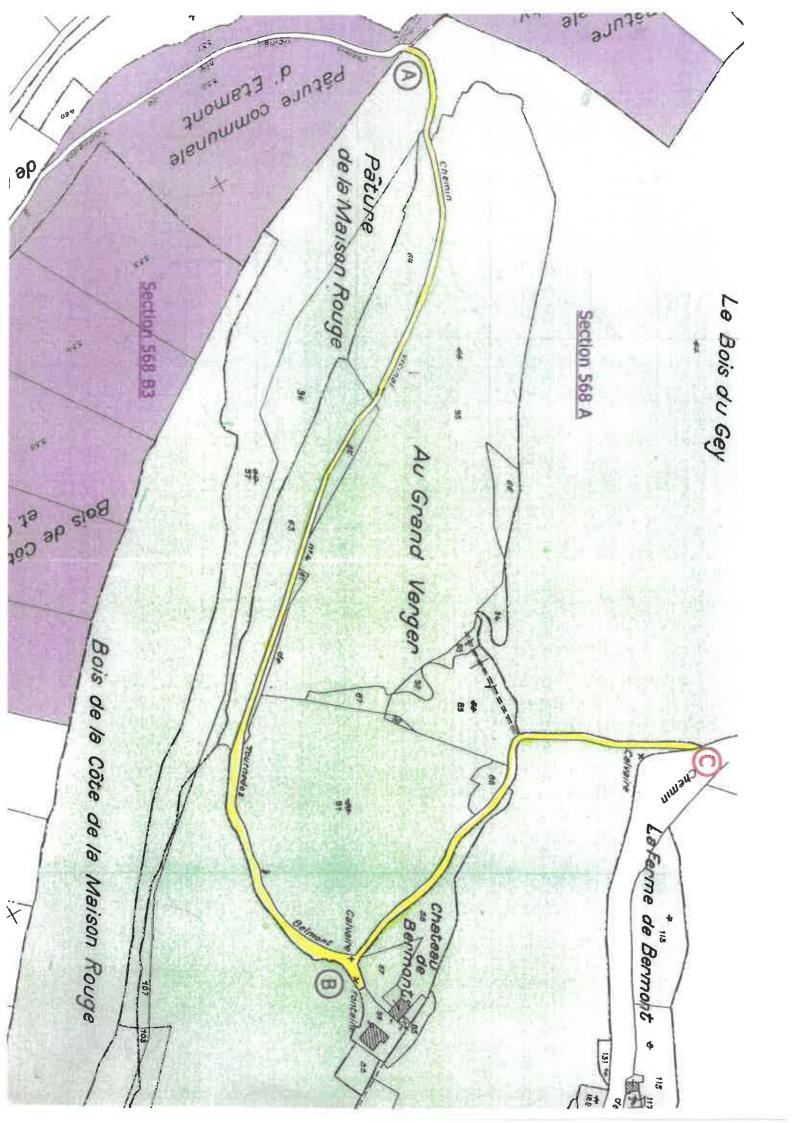
1972000

SCF

444

Maior Se Moustide

1971750



DÉPARTEMENT DU DOUBS Arrondissement de Montbéliard Canton de Bavans

COMMUNE D'ANTEUIL - 25340

Madame Diane DE MOUSTIER 2118, chemin de Saint Just 84810 AUBIGNAN

Anteuil le 18 Août 2023

Objet:

Enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoz à Bermont, situé sur le territoire de la commune d'Anteuil, du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00

Madame,

Je tiens à vous informer qu'une enquête publique relative au projet de cession d'une partie du chemin rural qui couvre vos parcelles 568 A 58, 57, 88, 91, 95 et 109, va être réalisée.

Cette enquête se déroulera du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00 à la mairie d'Anteuil.

Vous trouverez joint à la présente, copie de l'avis d'enquête publique afin que vous puissiez prendre connaissance des principales informations concernant cette procédure.

Pour toutes réclamations ou informations complémentaires, je vous invite à vous manifester durant cette enquête publique, selon les modalités préconisées.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Le Maire, Gérard JOUILLEROT

<u>Tél</u>: 03.81.93.89.43

Courriel: contact@mairieanteuil.fr

DÉPARTEMENT DU DOUBS Arrondissement de Montbéliard Canton de Bavans

COMMUNE D'ANTEUIL - 25340

M Léonel DE MOUSTIER Château de Bournel 25680 Cubry

Anteuil le 24 Août 2023

Objet:

Enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoz à Bermont, situé sur le territoire de la commune d'Anteuil, du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00

Monsieur,

Je tiens à vous informer qu'une enquête publique relative au projet de cession d'une partie du chemin rural qui couvre vos parcelles 568 A 89, 111 et 149, va être réalisée.

Cette enquête se déroulera du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00 à la mairie d'Anteuil.

Vous trouverez joint à la présente, copie de l'avis d'enquête publique afin que vous puissiez prendre connaissance des principales informations concernant cette procédure.

Pour toutes réclamations ou informations complémentaires, je vous invite à vous manifester durant cette enquête publique, selon les modalités préconisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Pour Info: La partie concernée du chemin est du point A à C sur le plan joint.

Le Maire, Gérard JOUILLEROT

Tél: 03.81.93.89.43

Courriel: contact@mairieanteuil.fr

<u>Trive to the United Treet for</u> Accordinguists of **Mountainerd** Order of **House**

POSTERNI DE LOCIDOR LA 1946

2118, chemin de Saint Just 84810 AUBIGNAN

Anteuil le 18 Août 2023

3421

Enquête publique relative au déclassoment et à l'eliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de l'eurn eduz à Serme v. Rout sur le conflor et du le symme de d'Anter I, du mestratif Lé septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00

Madame,

le form के उन्हार प्रिकेश कर पूर्ण कर कर कार्य के क्रिकेश कर कार्य हैं है जो कार्य के उन्हें प्रकार की कर क्रिकेश के क्र

Cattle arquête se déroulers du maloredi (ਡੇਡaptembre 2013 ਤੇ ਸਿੰਘੋਨ ਸਮ੍ਹਾਗ਼ਨੀ 28 æptembre 2023 à 17h00 à la mairie d'Anteuil.

Vous treus esta foi and la présente, apple de l'orbed auquette publique. In que usus prus es prendre connaissance des principales informations concernant cette procédure.

nour toutes réciens tions ou informations arregiémentairer, ju vous invits à vous manifester durant cette enquête publique, seion les modalités préconisées.

No rous prio de reserveir, Maderno, mes sinsères salutations.

llegu en mains proposes

le 21 Hoat 2023 Diameda Jouaties

76] 97 91 93 89 43 Cooniel . contact@mairicanteuil.fr and TangeROT

Refour Avis réception

COMMUNE D'ANTEUIL



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoz à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPERRIN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.anteuil.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h00 à

Mairie d'Anteuil A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Aliénation du chemin rural n°4 3, rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la Societé to restreau de mourter
Fait à Anteuil, le 11 Août 2023
Le Maire, JOUILLEROT Gérard

services.fr

Est Répoblicair

COMMUNE D'ANTEUIL

Avis d'Enquête Publique

Par arrêté nº 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoz à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPERRIN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture : Les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.anteuil.fr Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h00 à :

Mairie d'Anteuil A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Aliénation du chemin rural n°43, rue de l'Eglise **25340 ANTEUIL**

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00 Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00 Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Anteuil, le 11 Août 2023 Le Maire, JOUILLEROT Gérard

365719200

COMMUNE D'ANTEUIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N°4 dit de Tournedoz à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPER-RIN a été désigné en qualité de Com-

missaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h.
Le dossier soumis à l'enquête publique
sera également consultable sur le site
internet de la commune : www.anteuil.fr
Chacun pourra prendre connaissance
du dossier d'enquête et consigner
éventuellement ses observations sur le
registre d'enquête ou les adresser par
écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à
18 h à :

Mairie d'Anteuil - A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Aliénation du chemin rural n°4 - 3, rue de l'Eglise - 25340 ANTEUIL.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

Le mercredi 13 septembre 2023 de 9 h
 à 11 h

Le samedi 23 septembre 2023 de 9 h
à 11 h

Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15 h
 à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Anteuil, le 11 Août 2023, Le Maire, JOUILLEROT Gérard.